

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAF
Caisse nationale des allocations familiales

Décision du 1^{er} septembre 2014 portant délégation de signature de la Caisse nationale des allocations familiales

NOR : AFSX1430751S

Le directeur général de la Caisse nationale des allocations familiales,
Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF);
Vu le code rural, et notamment son article L. 732-1;
Vu le code de la sécurité sociale (CSS), et notamment ses articles L. 217-3, L. 223-1 et suivants, L. 224-1 et suivants, R. 223-1, R. 224-1 et suivants, R. 226-1 et suivants;
Vu le code du travail, et notamment ses articles L. 2323-27 et L. 2323-28;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;
Vu le décret du 5 septembre 2013 portant nomination du directeur de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) - M. LENOIR (Daniel);
Vu la décision du 30 avril 2014 portant règlement d'organisation de la CNAF,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Baptiste HY, agent comptable de l'établissement public, pour signer, dans le cadre de la gestion de l'établissement public et pour son personnel, les pièces suivantes:

- la correspondance courante de l'agence comptable;
- les demandes d'achat de biens ou de services adressées au pôle gestion de la commande publique;
- les validations du service fait ou la réception des biens pour les biens et services livrés;
- les validations des états de frais du personnel de l'agence comptable;
- les ordres de mission du personnel de l'agence comptable en métropole.

Article 2

Le secrétaire général et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité, au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris ainsi que sur le site Internet www.caf.fr.

Fait le 1^{er} septembre 2014.

Le directeur général,
D. LENOIR

L'agent comptable,
J.-B. Hy